

ASSOCIATION AGREEE DE PECHE DE WAIL

REÇU le 27 JAN. 2021

REGLEMENT 2021

- DATES**
- Ouverture le 13 mars 2021 à 9h00
 - Fermeture le 19 septembre 2021

PARCOURS ET HORAIRES

JOURS DE REMPOISSONNEMENTS : 8h30

HORAIRE D'OUVERTURE 9H00 SOUS RESERVE SANITAIRE

- En aval** (de la fosse) - Ouvert tous les jours à l'heure légale
- En amont** (de la fosse) - Ouvert les samedis, dimanches, lundis et jours fériés à 7h00
- La semaine au « Le paradis » (salle des fêtes) à 7h00

- NOTA**
- La fosse du moulin est un domaine privé
 - « La Rivièrette et la Wawette » sont fermées à la pêche (mise en place de frayères)

PERMIS : PHOTO OBLIGATOIRE

- L'inscription au permis annuel se fera désormais par internet et sera délivré le jour de l'assemblée générale au « Hangar le Pré Victor »
- Pour nouveau permis parrainage obligatoire

TARIFS

- **127€** pour le permis annuel adulte homme
- **35 €** pour le permis annuel adulte femme
- **42 €** pour les jeunes de 12 à 18 ans
- **6 €** pour les jeunes de moins de 12 ans (permis découverte)
- **19 €** pour les cartes journalières
- **33 €** pour les cartes hebdomadaires

RAPPEL

- Le nombre de prises est limité à 6
- Lunettes « spéciales pêche » interdites
- Rapala interdit sur tout le parcours
- Amorçage aux granulés interdits
- Cuillères, palettes, leurres artificiels interdits en amont
- Cuillères, palettes, leurres artificiels autorisés en aval à partir du 1^{er} mai 2021
- Port de la gaffe désormais interdit

Attention : En aval de la fosse NO KILL !!! Prière de couper le fil de pêche en priorité.

- Pêche à la mouche à partir du 1^{er} mai 2021
- Fario prise limitée à 2
- Tailles 25 cm pour arc-en-ciel et 32 cm pour fario
- Pas de divagation de chien ; respecter les clôtures et plantations
- Utiliser tables, poubelles et passages mis à disposition ainsi que parking de parcours de pêche côté pisciculture. Laisser propre les rives de la rivière

REMPOISSONNEMENTS

13 mars 4 avril 25 avril 8 mai 23 mai 13 juin 27 juin

18 juillet 22 août 12 septembre (facultatif)

FEDERATION

Fête de la pêche prévue le 6 juin 2021.

Journée fête de Roland le 5 septembre 2021 sur les rives autorisées avec supplément de 5€ (grosses truites)

ATTENTION

Pêche à l'anguille autorisée du 13 mars au 15 juillet 2021.

Personnes à contacter :

Dépositaire des cartes : M. DE VIGNERAL Christian 06.63.73.58.63

Président : M. DE VIGNERAL Christian 06.63.73.58.63 Mail : cdevigneral@yahoo.fr

Vice-Président : M. CENDRE Gilles 06.75.68.99.23 Mail : gillou.cendre@gmail.com

Trésorier : M. GEST Patrick 06.33.04.90.18

Secrétaire : M. ROYON Philippe 06.82.01.27.31 Mail : philippe.royon62@orange.fr

Administrateurs : M.DAMAGNEZ Jeremy 06.95.91.62.18

M.FRUCHART Jean-Claude 03.21.52.76.29

M.MEUROT Michael 06.83.82.78.43 Mail : michael.meurot450@orange.fr

M.PETITBOIS Bernard 07.82.27.05.76 Mail : petitbois.geoffrey@orange.fr

La surveillance du territoire et la verbalisation seront réalisées désormais par un Garde de Pêche particulier assermenté par la Fédération : Maxime MEUROT 06.38.23.00.90

Si le règlement intérieur de notre Société n'est pas respecté la sanction prévue peut être l'exclusion immédiate sur décision du Conseil d'administration.

BONNE PECHE A TOUS

Le Bureau.